



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

25^e SÉANCE TENUE LE 5 FÉVRIER 2007

DATE : Le 5 février 2007

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)
M. Dany Lachaine, producteur agricole
M. Philippe Thompson, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes-ressources :

M^{me} Nathalie Giguère, coordonnatrice / aménagement
M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau
M. Jean Lepage, directeur, Service aux entreprises, CLD Gatineau

Autres :

M. Pascal St-Louis accompagné de ses parents
Une citoyenne et un citoyen du secteur d'Aylmer

ABSENCES :

Membres :

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)
M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 45.

On souligne qu'il serait important, lors d'une séance extraordinaire du CCA, de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers agricoles et sur la stratégie de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant l'article 6.1 et un sujet à l'article varia.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006
4. Signature du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006
6. Date de la prochaine assemblée
- 6.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre qu'agricole dans le but de construire une ligne électrique de 230 kV pour compléter l'interconnexion Outaouais / Ontario, secteur Masson-Angers
7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 2 310 115 localisé sur le chemin McDermott et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée
8. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 1 371 156 correspondant au 245, chemin Dufresne d'une superficie de 14,9 hectares et ce, dans le but de la vendre au propriétaire de l'exploitation agricole voisine
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 1 373 447 localisé sur le chemin Proulx, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée
10. Période de questions des citoyennes et citoyens
11. Varia :
 - a) Journée portes ouvertes
12. Dépôt de documents :
 - 12.1 Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir, document de consultation
13. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2006

On formule quelques commentaires sur le contenu du tableau intitulé : « Suivi des recommandations du CCA », notamment sur la requête relative à

l'implantation d'une usine et d'un puits de captage des eaux souterraines dans le secteur de Masson-Angers.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 5 mars 2007 à 13h30.

On souhaite que le sujet intitulé : « État d'avancement des dossiers agricoles et stratégie de mise en valeur du territoire et des activités agricoles » soit inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

6.1 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre qu'agricole dans le but de construire une ligne électrique de 230 kV pour compléter l'interconnexion Outaouais / Ontario, secteur Masson-Angers

CONSIDÉRANT QU'une requête a été formulée en vue d'obtenir un appui de la Ville de Gatineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, un corridor situé en territoire agricole, dans le but de construire une ligne électrique de 230 kV pour compléter l'interconnexion Outaouais / Ontario, secteur Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'interconnexion Outaouais / Ontario sera sans effet significatif sur le potentiel de développement agricole, ce dernier étant limité par l'application des diverses réglementations en vigueur et par la présence d'une ligne électrique déjà en place sur la majorité du tracé proposé;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne contrevient pas au processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'améliorer la fiabilité de l'alimentation en électricité de l'Outaouais :

R-CCA-2007-02-05 / 01

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer Hydro-Québec dans sa démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement à son projet d'achèvement de la ligne électrique de 230 kV pour compléter l'interconnexion Outaouais / Ontario dans le secteur Masson-Angers.

Que ce comité recommande également au conseil d'appuyer les trois tracés étudiés par Hydro-Québec, à savoir, l'ancien tracé, le nouveau et l'un empruntant sur toute sa longueur l'emprise de la ligne à démanteler.

ADOPTÉE

7. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 2 310 115 localisé sur le chemin McDermott et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, district de Limbour (n° 9)

CONSIDÉRANT QU'une requête a été formulée en vue d'obtenir un appui de la Ville de Gatineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, le lot 2 310 115 localisé sur le

chemin McDermott et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDERANT QUE le secteur du chemin McDermott où l'on retrouve la propriété visée est majoritairement composé de propriétés résidentielles et est reconnu au schéma d'aménagement comme étant un îlot déstructuré;

CONSIDERANT QUE la demande présentée est conforme au processus de mise en valeur du territoire agricole, car celui-ci permet la reconnaissance d'îlots déstructurés;

CONSIDERANT QUE, même s'il existe à l'extérieur du territoire agricole de l'espace disponible pour la construction d'une habitation unifamiliale, l'utilisation à des fins autres qu'agricoles de ce lot ne risque pas d'augmenter les contraintes sur le milieu agricole compte tenu de la particularité de la demande :

R-CCA-2007-02-05 / 02

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 2 310 115 localisé sur le chemin McDermott et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

8. **Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 1 371 156 correspondant au 245, chemin Dufresne d'une superficie de 14,9 hectares et ce, dans le but de la vendre au propriétaire de l'exploitation agricole voisine, district de la Rivière-Blanche (n° 15)**

M. Philippe Thompson fait part de son potentiel conflit d'intérêt au niveau de la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 1 371 156 correspondant au 245, chemin Dufresne, et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ce sujet et quitte la salle.

CONSIDÉRANT QU'une requête a été formulée en vue d'obtenir un appui de la Ville de Gatineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 1 371 156 correspondant au 245, chemin Dufresne d'une superficie de 14,9 hectares et ce, dans le but de la vendre au propriétaire de l'exploitation agricole voisine;

CONSIDERANT QUE dans le but d'améliorer la capacité agricole de la ferme, le requérant a procédé à l'acquisition d'un terrain contigu drainé d'une superficie de 21,5 hectares situé à l'est de sa propriété;

CONSIDERANT QUE la partie retranchée de 14,9 hectares non drainés ne met pas en péril la viabilité de l'entreprise agricole du requérant;

CONSIDERANT QUE la parcelle de 14,9 hectares est contiguë à l'exploitation agricole voisine localisée au 59, chemin Myre et que son acquisition est avantageuse, car elle lui permettra à long terme de réaliser les projets d'expansion de son entreprise;

CONSIDERANT QUE la demande présentée ne vient pas à l'encontre du processus de mise en valeur du territoire agricole mais au contraire, elle

permettra la consolidation de leurs opérations agricoles :

R-CCA-2007-02-05 / 03

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 1 371 156 localisé au 245, chemin Dufresne d'une superficie de 14,9 hectares et ce, dans le but de la vendre au propriétaire de l'exploitation agricole voisine localisée au 59, chemin Myre.

ADOPTÉE

Retour de M. Philippe Thompson.

9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 1 373 447 localisé sur le chemin Proulx, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, district de la Rivière-Blanche (n° 15)

Arrivée de M. Pascal St-Louis accompagné de ses parents

On rappelle les principales raisons justifiant la demande d'autorisation formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 373 447 localisé sur le chemin Proulx en insistant sur :

- Le lien familial du requérant (quatrième génération d'exploitant agricole);
- Les trois exploitations agricoles détenues par la famille St-Louis sur le chemin Proulx;
- L'état et la petite superficie de la propriété visée par la demande;
- Le statut d'employé de soutien du requérant aux fermes de la famille St-Louis;
- Le bon potentiel de relève agricole du requérant pour les fermes de la famille St-Louis;
- La présence de six propriétés résidentielles à proximité du site convoité;
- La possibilité de reconnaître au schéma d'aménagement ce secteur comme un îlot déstructuré.

Départ de M. Pascal St-Louis accompagné de ses parents.

CONSIDÉRANT QU'une requête a été formulée en vue d'obtenir un appui de la Ville de Gatineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 373 447 localisé sur le chemin Proulx, et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le terrain visé par la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles est en friche depuis 30 ans et surtout trop petit pour constituer une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est, présentement, un employé de soutien aux trois fermes de la famille St-Louis;

CONSIDÉRANT QUE le requérant est le petit-fils (quatrième génération) de l'exploitant agricole et compte un jour prendre la relève de la ferme familiale;

CONSIDÉRANT QUE six propriétés résidentielles ont été construites à proximité

du site convoité;

CONSIDERANT QUE le conseil municipal pourrait fort probablement reconnaître au schéma d'aménagement ce secteur comme un îlot déstructuré;

CONSIDERANT QUE l'effet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le terrain du requérant aura un impact positif sur l'exploitation des terrains agricoles voisins en raison d'un employé qualifié de soutien sur place et d'une relève agricole intéressante pour la famille St-Louis :

R-CCA-2007-02-05 / 04

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 1 373 447 localisé sur le chemin Proulx et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

10. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée d'une citoyenne et d'un citoyen du secteur d'Aylmer.

Une citoyenne et un citoyen du secteur d'Aylmer, voisins du site Cook, mentionnent qu'ils ne sont pas d'accord avec le projet d'implantation d'un site de compostage sur l'ancien lieu d'enfouissement Cook. Ils mentionnent qu'un site de compostage à cet endroit aurait un impact négatif important sur les exploitations agricoles voisines. Ils considèrent que cet usage devrait être localisé dans une zone industrielle.

Départ d'une citoyenne et d'un citoyen du secteur d'Aylmer.

11. Varia :

a) Journée portes ouvertes

On suggère que la Ville de Gatineau s'implique au niveau de la publicité et de la couverture médiatique lors de la tenue des prochaines portes ouvertes de certaines fermes de la Ville de Gatineau qui devraient avoir lieu en août 2007.

12. Dépôt de documents :

12.1 Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir, document de consultation

On présente les principaux éléments du document préparé par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois intitulé : « Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir, document de consultation ».

13. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 45.